



# VUISTERNENS DEVANT-ROMONT

## BULLETIN COMMUNAL

MAI 2019



### AGENDA 2019

**27 mai** Assemblée communale à la salle communale de La Joux

**8 juin** Journée Oldtimer organisée par le FC Vuisternens-Mézières

**19-20 juillet** Fête de pétanque organisée par la Jeunesse de Sommentier-Lieffrens

**1er août** Manifestation organisée à La Joux par les Jouvencènes qui fêtent leur 20ème anniversaire  
info: lesjouvencenes.ch

**25 août** La Commune a le privilège d'être l'invitée d'honneur de la Bénichon des Amis Fribourgeois de Montreux et Environs. Un tout-ménage est joint au présent bulletin communal. Pour tout complément d'information, merci de contacter directement l'administration communale.

**14 et 15 septembre** Rallye des Jeunesses glânoises organisé par la Jeunesse de La Joux.

**4 octobre** Soirée des jeunes citoyens

**12 octobre** Inauguration du parcours « Autour de la Commune »

**16 décembre** Assemblée communale à la salle communale de La Joux

Toute manifestation organisée sur le territoire communal peut être proposée via notre site internet.

### TÉLÉTHON 2018

La CLC (Commission Loisirs et Culture) a organisé le 7 décembre 2018 une fête de l'Avent. Lors de cette soirée, des boules de Noël confectionnées par les élèves pouvaient être achetées. Les élèves ont agrémenté la soirée par des chants et toute la population était conviée pour l'occasion. La soirée fut appréciée de tous et grâce à votre générosité, un bénéfice de Fr. 2'500.- a pu être reversé à l'association Téléthon Action Suisse.

### SOMMAIRE

Contrôle des habitants	2
Services à disposition des habitants	3
Qualité de l'eau potable	3
Elagage des haies	4
Rapport d'interventions Police cantonale en 2018	4
Investissement 2019	4
Défibrillateurs	4
Activités du Conseil communal	4
<b>Comptes</b> de fonctionnement 2018 d'investissements 2018	6 8
Informations générales	11

# CONTRÔLE DES HABITANTS

## Population

Le nombre d'habitants de la Commune au 30 avril 2019 est de 2'320

## Changement d'adresse

Tout changement d'adresse doit être annoncé à l'administration communale dans un délai de 14 jours.



## Nouveaux-nés

Nous souhaitons la bienvenue aux bébés nés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 mars 2019

Afonso Semedo Dayanne  
Bifrare Aliénor Atia  
Boucher Gaspard  
Bugnon Chloé  
de Sousa Teixeira Ezra

Dousse Elina  
Greco Gabriel  
Loureiro de Oliveira Luena  
Zanoni Nina



## Pièces d'identité

Afin de préparer au mieux vos prochaines vacances, vous trouverez, ci-après, la procédure relative à une commande de carte d'identité et/ou de passeport.

### Carte d'identité

Rendez-vous à l'administration communale durant les heures d'ouverture avec votre ancienne pièce d'identité et d'une photo couleur ou noir-blanc. Les adultes et les enfants de plus de sept ans doivent être présents afin de signer le formulaire. Lors de la commande, vous devez vous acquitter des montants de Fr. 35.00 pour un enfant de moins de 18 ans et de Fr. 70.00 pour une personne majeure. La carte d'identité vous sera envoyée par courrier recommandé à votre domicile dans les 10 jours ouvrables.

### Passeport

Contactez le SPOMI à Granges-Paccot au 026 305 14 92

#### Prix adultes

Passeport	CHF 145.00
Combi passeport + carte d'identité	CHF 158.00

#### Prix enfants

Passeport	Fr. 65.00
Combi passeport + carte d'identité	CHF 78.00

Pour plus d'info sur le nouveau passeport:  
[www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

## Anniversaires

En 2019, plusieurs citoyennes et citoyens sont à l'honneur en fêtant leurs 90 ans.

Dumas Henri  
Oberson Ignace

Jaquier Gilbert  
Spiess Angèle

Mme Agnès Donzallaz a le privilège de fêter un jubilé d'exception en passant le cap des 100 ans.

Le Conseil communal adresse à ces personnes toutes ses félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur et de santé.

## Majorité civile

40 habitants ont/vont obtenir la majorité durant l'année 2019!

Bastian Tania  
Berset Adèle  
Berset Emilien  
Borcard Alain  
Castella Silja  
Conus Rémy  
Corbaz Quentin  
Deillon Alizée  
Deillon Jérôme  
Delabays Léonie  
Demierre Staçy  
Donzallaz Vanessa  
Dumas Cyril  
Dumas Kevin  
Dépraz Bastien  
Gana Kelly  
Geiser Léa  
Genre-Jazelet Angéline  
Girard Pascaline  
Girard Quentin  
Gobet Lucie  
Hayoz Samuel  
Margueron Elisa  
Margueron Lucile

Mornod Fabien  
Mornod Marceline  
Nissille Julie  
Oberson Dylan  
Pasquier Cloé  
Pfund Laura  
Piller Marie  
Piller Théo  
Rieder Alyssa  
Roch Samy  
Rouiller Franck  
Schumacher Apolline  
Tschannen Valentin  
Vaney Kilian  
Vuattoux Duncan  
Wicht Noémie





## SERVICES À DISPOSITION DES HABITANTS

### Repas à domicile

Des repas à domicile peuvent être livrés tous les jours aux personnes qui bénéficient de l'AVS. Pour toute information ou inscription, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au 026 655 92 95

### Cartes journalières CFF

La Commune dispose de 2 cartes journalières CFF par jour. Les réservations peuvent se faire directement via notre site internet ou en contactant l'administration communale. Le coût par carte et par jour est de Fr. 40.- pour les habitants de la Commune (Fr. 45.- pour les externes). Les disponibilités peuvent être consultées en ligne sur notre site internet.



### Billets pour le Bicubic

Pour chaque représentation de la saison culturelle, la Commune met 4 billets à disposition des habitants. Chaque personne dispose d'une entrée par saison.

### Ludothèque La Chouette

La Commune est partenaire de cette association et les habitants bénéficient d'un rabais préférentiel. Annoncez-vous comme habitant d'une commune membre à la Ludothèque La Chouette, Rue de l'Eglise 73, 1680 Romont

### Ecole maternelle

Quelques places sont encore disponibles pour la rentrée 2019-2020. Les parents intéressés à placer leur enfant né entre le 1<sup>er</sup> août 2015 et le 31 juillet 2016 peuvent contacter l'administration communale.

## QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

### AVGG

**La Joux, La Magne, Les Ecasseys, Lieffrens, Sommentier, Vuisternens**

Qualité microbiologique et chimique : Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres analysés.

**Dureté de l'eau** environ 24° f - 26° f

**Teneur en nitrate** 5 +/- 1, tolérance : 40 mg/l.

#### Provenance de l'eau

Charmey Pont du Roc (eau de nappe)

Grandvillard (eau de nappe)

Remaufens Source Mology

#### Traitement de l'eau

Grandvillard, Charmey et Remaufens: ultraviolet

Adresse pour tout renseignement complémentaire  
AVGG, info@avgg.ch

### Eau de source provenant du captage de La Berleire

**Villariaz, Vuisternens**

Qualité microbiologique et chimique : Les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres analysés.

**Dureté de l'eau** 26.9° f

**Teneur en nitrate** 14 mg/l

**Provenance de l'eau** eau de source

Adresse pour tout renseignement complémentaire  
Administration communale, Route de Bulle 27  
1687 Vuisternens-devant-Romont, 026 655 92 92

### GAGEC

**Estévenens, La Neirigue, Villariaz**

L'eau du réseau provient de la source du Mausson, sise sur la commune de Grangettes. Elle est mise à disposition sans traitement particulier (chlore).

Une installation UV et une télécommande informatisée du réseau ont été installées en 2010.

La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée par le laboratoire cantonal sur la base de prélèvements effectués par le fontainier M. Jean-Luc Uldry. Il est relevé qu'aucun problème de qualité n'a été constaté et que sur la base des analyses, la qualité microbiologique de l'eau correspond aux normes.

**Dureté de l'eau** l'eau de réseau peut être qualifiée d'assez dure avec 26.6°.

**Nitrates** les valeurs relevées concernant les nitrates s'élèvent à 9mg/l et se trouvent en dessous de la limite maximum fixée à 40mg/l.

Adresse pour tout renseignement complémentaire

GAGEC, M. David Fattebert

Route de Sorens 14

1689 Le Châtelard, 079 252 08 64



## ELAGAGE DES HAIES

Chaque propriétaire se doit de respecter la réglementation en vigueur, en coupant les haies et les branches d'arbres, en bordure de route.

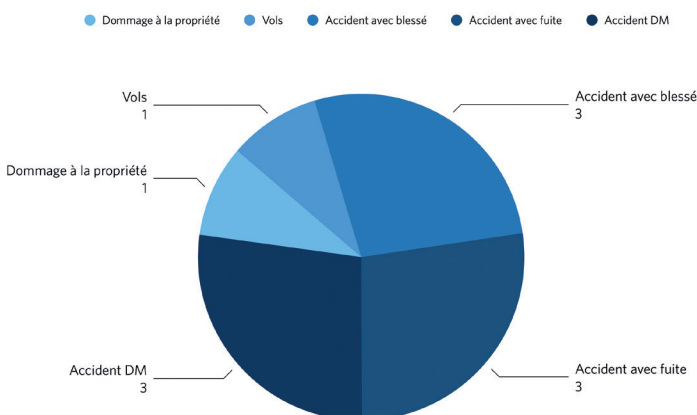


La loi sur les routes cite les dispositions suivantes :

- Les fonds avoisinant la route ne créeront aucun danger pour la circulation ;
- Ces fonds ne doivent pas restreindre la visibilité pour les usagers de la route et des accès, ni porter une ombre excessive sur la route ;
- Les branches seront coupées afin d'éviter tout risque d'accident, y compris à proximité des maisons et habitations ou autre construction ;
- Les clôtures et murs ne peuvent être construits ou rétablis à moins de 1,65 mètre du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites. La hauteur maximale des clôtures et murs implantés à 1,65 mètre de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord ;
- Les haies vives font l'objet de la réglementation ci-après
- les branches doivent être distantes d'au moins 1,65 mètre du bord des chaussées, elles ne doivent pas s'élever à plus 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée. La loi précise qu'elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre ;
- Aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée ;

## RAPPORT D'INTERVENTIONS DE LA POLICE CANTONALE EN 2018

La Police cantonale a transmis un graphique représentant toutes les interventions effectuées sur le territoire communal pour l'année 2018.



## INVESTISSEMENT 2019

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018, un investissement de Fr. 95'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur a été soumis et approuvé. L'achat d'un tracteur Claas Arion 420 a été effectué. Vous aurez certainement l'occasion de voir ce nouveau véhicule sur nos routes communales.



## ACTIVITÉS DU CONSEIL COMMUNAL

### janvier à avril 2019

- Engagé Mme Géraldine Deschenaux en tant que secrétaire d'école
- Pris acte de la démission de Mme Laure Castella du poste de collaboratrice administrative en charge du contrôle des habitants
- Engagé Mme Marie-José Castella en tant que collaboratrice administrative en charge du contrôle des habitants
- Visité les nonagénaires et centenaires mentionnés en page 2
- Pose de nouveaux compteurs d'eau dans tous les immeubles raccordés au réseau communal d'eau potable dans le but d'effectuer les relevés à distance
- Publié le concours d'architecture d'une halle double polyvalente

## DÉFIBRILLATEURS

Le Conseil communal a décidé d'équiper la Commune de trois défibrillateurs. Ces derniers seront installés prochainement aux endroits suivants :

- Sous le préau du centre scolaire à Vuisternens
- Sous le préau du home à Vuisternens
- Devant l'entrée de la salle communale à La Joux

De plus, nous profitons de rappeler à la





## ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA GLANE

### Nous manquons d'accueillantes en milieu familial

Vous aimez les enfants et avez du temps à leur consacrer...

- **2 à 5 jours par semaine**
- **bonne maîtrise orale du français**
- **formation obligatoire en cours d'emploi à charge de l'association**
- **salaire en fonction des enfants gardés**

... venez rejoindre notre association !

De nombreuses familles font appel à nos services. Leurs situations sont fort diverses. Il y a certainement des placements qui vous conviendront !

Merci de vous adresser au

**026 652 52 38 mardi et jeudi de 8h30 à 11h00**  
**e-mail [glane@accueillejour.ch](mailto:glane@accueillejour.ch)**

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur ou aller visiter notre site internet [www.accueillejour.ch](http://www.accueillejour.ch)



## 8ème rencontre

# Oldtimer



## Auto - Moto - Tracteur

**8 Juin 2019** dès 09h30 place du terrain de foot  
**Vuisternens-dt-Romont**



Marque à l'honneur :



population que toute personne intéressée peut devenir First Responders de la manière suivante :

- s'inscrire auprès de la Fondation Fribourg Cœur et suivre les instructions y relatives:

[fribourgcoeur.ch/prestations/premier-repondant/](http://fribourgcoeur.ch/prestations/premier-repondant/)

- s'inscrire à la formation BLS-AED

[fribourgcoeur.ch/prestations/formations](http://fribourgcoeur.ch/prestations/formations)

- les personnes déjà en possession du certificat BLS-AED peuvent s'inscrire sans avoir besoin de suivre la formation



# COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	<b>ADMINISTRATION</b>	672 082.65	32 186.00	657 050.00	26 600.00	634 988.78	29 087.56
			639 896.65		630 450.00		605 901.22
010	Assemblée communale, Conseil Communal	120 593.10		116 350.00		117 649.10	
020	Administration générale	551 489.55	32 186.00	540 700.00	26 600.00	517 339.68	29 087.56
1	<b>ORDRE PUBLIC</b>	270 314.55	191 960.50	305 210.00	197 400.00	309 430.20	206 908.00
			78 354.05		107 810.00		102 522.20
100	Protection juridique	24 347.95		35 240.00		43 963.05	
140	Police du feu	63 385.45	44 953.45	71 520.00	44 000.00	70 071.15	45 146.80
141	CSPI Glâne-Est	143 457.05	143 457.05	151 000.00	151 000.00	158 711.15	158 711.20
150	Militaire	11 975.25		12 000.00		7 878.05	
160	Protection civile	28 493.15	3 550.00	33 780.00	2 400.00	28 377.10	3 050.00
172	Protection de la population	-1 344.30		1 670.00		429.70	
2	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	2 698 586.50	263 221.55	2 645 410.00	186 000.00	2 634 021.50	483 960.25
			2 435 364.95		2 459 410.00		2 150 061.25
200	Ecole enfantine	171 257.65		173 120.00		172 191.35	
210	Cycle scolaire obligatoire	1 744 354.90	107 594.50	1 686 080.00	46 000.00	1 666 551.65	349 270.40
219	Accueil extrascolaire	153 672.10	145 627.05	148 900.00	130 000.00	133 775.90	124 689.85
220	Ecoles spécialisées	394 224.45		400 400.00		387 558.70	
230	Formation professionnelle	26 355.80		24 710.00		23 361.80	
290	Administration scolaire	208 721.60	10 000.00	212 200.00	10 000.00	250 582.10	10 000.00
3	<b>CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	301 925.60	9 525.90	289 920.00	14 500.00	262 787.85	13 992.50
			292 399.70		275 420.00		248 795.35
300	Culture	149 382.60		153 330.00		131 798.85	
340	Sport	121 881.95	9 525.90	111 700.00	14 500.00	113 060.25	13 992.50
350	Autres loisirs, colonies, maisons de jeunes	30 661.05	24 890.00	17 928.75			
4	<b>SANTE</b>	828 397.85	17 666.45	886 900.00	20 000.00	826 934.70	7 323.10
			810 731.40		866 900.00		819 611.60
400	Hôpitaux	58 470.15		61 750.00		54 588.65	
410	Homes médicalisés	535 348.00		536 570.00		528 987.65	
440	Soins ambulatoires	207 659.80		253 480.00		230 076.30	
460	Service médical des écoles	26 919.90	17 666.45	35 000.00	20 000.00	13 282.10	7 323.10
470	Contrôle des denrées alimentaires			100.00			
5	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	2 017 446.02	1 134 511.27	1 798 390.00	903 200.00	1 844 819.83	998 078.98
			882 934.75		895 190.00		846 740.85
500	AVS/APG/AI/Assurance chômage	2 050.00	2 000.90	2 000.00	1 900.00	2 000.00	1 989.70
540	Structure d'accueil à la petite enfance	72 236.30		72 800.00		77 515.40	
541	Ecole maternelle	38 747.75	21 001.15	46 100.00	24 500.00	41 768.50	24 597.00
550	Invalidité	579 553.65		552 770.00		539 292.65	
560	Encouragement à la construction de logements	588.00		5 500.00		2 362.00	
580	Aide sociale	229 533.10	16 772.00	261 920.00	19 500.00	237 276.00	26 887.00
581	Entente sociale intercommunale	1 094 737.22	1 094 737.22	857 300.00	857 300.00	944 605.28	944 605.28



## COMPTES DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>588 490.25</b>	<b>28 528.40</b>	<b>622 420.00</b>	<b>24 000.00</b>	<b>669 746.75</b>	<b>24 466.00</b>
			559 961.85		598 420.00		645 280.75
620	Routes communales et génie civil	<b>458 529.25</b>	<b>5 808.40</b>	<b>501 650.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>566 765.75</b>	<b>486.00</b>
640	Chemins de fer fédéraux	<b>14 392.00</b>		<b>14 480.00</b>		<b>14 328.00</b>	
650	Trafic régional	<b>115 569.00</b>	<b>22 720.00</b>	<b>106 290.00</b>	<b>23 000.00</b>	<b>88 653.00</b>	<b>23 980.00</b>
7	<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 296 430.30</b>	<b>1 059 189.75</b>	<b>791 160.00</b>	<b>778 500.00</b>	<b>927 062.58</b>	<b>727 863.35</b>
			237 240.55		12 660.00		199 199.23
700	Approvisionnement en eau	<b>475 118.80</b>	<b>252 294.50</b>	<b>280 200.00</b>	<b>280 200.00</b>	<b>391 228.19</b>	<b>214 660.10</b>
710	Protection des eaux	<b>604 472.50</b>	<b>606 284.40</b>	<b>300 000.00</b>	<b>300 000.00</b>	<b>294 642.60</b>	<b>294 642.60</b>
720	Ordures ménagères	<b>182 732.90</b>	<b>179 302.40</b>	<b>181 300.00</b>	<b>181 300.00</b>	<b>197 939.49</b>	<b>195 555.25</b>
740	Cimetière	<b>18 059.45</b>	<b>5 000.00</b>	<b>17 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>21 743.65</b>	<b>4 353.00</b>
750	Correction des eaux et endiguements	<b>1 818.85</b>		<b>5 500.00</b>		<b>5 571.60</b>	
790	Aménagement du territoire	<b>14 227.80</b>	<b>16 308.45</b>	<b>7 160.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>15 937.05</b>	<b>18 652.40</b>
8	<b>ECONOMIE</b>	<b>44 189.30</b>	<b>11 800.00</b>	<b>45 470.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>41 374.85</b>	<b>20 270.00</b>
			32 389.30		33 470.00		21 104.85
800	Agriculture	<b>513.70</b>		<b>400.00</b>		<b>636.95</b>	
810	Forêt	<b>11 218.85</b>		<b>14 910.00</b>		<b>17 263.80</b>	
812	Cabanes forestières	<b>17 960.80</b>	<b>11 800.00</b>	<b>15 300.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>5 494.50</b>	<b>12 400.00</b>
830	Economie touristique	<b>11 798.50</b>		<b>11 700.00</b>		<b>12 450.35</b>	
860	Energie	<b>2 697.45</b>		<b>3 160.00</b>		<b>5 529.25</b>	<b>7 870.00</b>
9	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>644 527.49</b>	<b>6 495 530.75</b>	<b>631 410.00</b>	<b>6 512 830.00</b>	<b>1 691 276.11</b>	<b>7 335 224.70</b>
		5 851 003.26		5 881 420.00		5 643 948.59	
900	Impôts	<b>15 702.30</b>	<b>5 345 463.55</b>	<b>16 310.00</b>	<b>5 437 930.00</b>	<b>15 370.65</b>	<b>5 878 742.00</b>
930	Peréquation financière		<b>741 689.00</b>		<b>741 700.00</b>		<b>758 826.00</b>
940	Gérance de la fortune et des dettes	<b>444 188.99</b>	<b>108 983.40</b>	<b>480 200.00</b>	<b>133 300.00</b>	<b>458 728.61</b>	<b>108 997.55</b>
942	Immeubles du patrimoine financier	<b>108 511.10</b>	<b>216 626.70</b>	<b>84 900.00</b>	<b>199 900.00</b>	<b>71 985.60</b>	<b>198 390.15</b>
990	Autres postes	<b>76 125.10</b>	<b>82 768.10</b>	<b>50 000.00</b>		<b>1 145 191.25</b>	<b>390 269.00</b>
		<b>9 362 390.51</b>	<b>9 244 120.57</b>	<b>8 673 340.00</b>	<b>8 675 030.00</b>	<b>9 842 443.15</b>	<b>9 847 174.44</b>
	Excédant de charge		<b>118 269.94</b>				
	Excédant de revenu			<b>1 690.00</b>			
	Excédant de revenu					<b>4 731.29</b>	
		<b>9 362 390.51</b>	<b>9 362 390.51</b>	<b>8 675 030.00</b>	<b>8 675 030.00</b>	<b>9 847 174.44</b>	<b>9 847 174.44</b>

## COMPTES D'INVESTISSEMENTS PAR CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	<b>ORDRE PUBLIC</b>	350.00	189 930.00		102 400.00	23 175.65	7 479.25
		189 580.00		102 400.00			15 696.40
140	Police du feu					23 175.65	7 479.25
150	Militaire	350.00	189 930.00		102 400.00		
3	<b>CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	517.45		483 100.00		16 740.45	
			517.45		483 100.00		16 740.45
340	Sport	517.45		483 100.00		16 740.45	
6	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	700 998.65		2 190 000.00	1 059 000.00	1 442 940.75	399 000.00
			700 998.65		1 131 000.00		1 043 940.75
620	Routes communales et génie civil	700 998.65		2 190 000.00	1 059 000.00	1 442 940.75	399 000.00
7	<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	810 977.40	541 462.80	760 000.00	604 500.00	421 088.90	316 587.15
			269 514.60		155 500.00		104 501.75
700	Approvisionnement en eau	379 878.05	479 551.55	100 000.00	604 500.00	420 822.25	296 331.40
710	Protection des eaux	431 099.35	61 911.25	660 000.00		266.65	20 255.75
9	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>			80 000.00			
					80 000.00		
942	Immeubles du patrimoine financier			80 000.00			
		<b>1 512 843.50</b>	<b>731 392.80</b>	<b>3 513 100.00</b>	<b>1 765 900.00</b>	<b>1 903 945.75</b>	<b>723 066.40</b>
	Excédant de charge		<b>781 450.70</b>				
	Excédant de charge				<b>1 747 200.00</b>		
	Excédant de charge						<b>1 180 879.35</b>
		<b>1 512 843.50</b>	<b>1 512 843.50</b>	<b>3 513 100.00</b>	<b>3 513 100.00</b>	<b>1 903 945.75</b>	<b>1 903 945.75</b>





---

[WWW.VUISTERNENS.CH](http://WWW.VUISTERNENS.CH)

---





# DUEL INTERCOMMUNAL

suisse.bouge

Du 1<sup>er</sup> mai au 2 juin 2019, notre commune voisine Massonnens va participer pour la 8<sup>ème</sup> fois au duel intercommunal suisse bouge.

Pour cette manifestation, 8 parcours ont été balisés dont un qui passera à travers **notre** commune : à La Neirigue.

Massonnens nous propose de nous joindre à eux en profitant de leurs parcours balisés et en les aidant à accumuler des minutes de sport du 1er mai au 2 juin.

Grâce à l'application mobile que vous pouvez télécharger et aux stations de « self scanning » installées à l'**arrêt de bus de la Neirigue** et à celui de **Villariaz-Village**, vous pouvez comptabiliser vos minutes de mouvements et ainsi apporter votre aide à Massonnens.

## Application mobile pour les participants

Grâce à l'application mobile et aux stations-self scanning, aidez-nous à accumuler des minutes de mouvement durant tout le mois de mai en faisant des activités individuelles librement du 1er mai au 2 juin 2019 !

Vous pouvez bien évidemment effectuer le parcours et l'activité physique de votre choix sans forcément suivre un des parcours balisés. Il suffit juste de se rendre à la station de self scanning pour démarrer le chrono et le stopper à la fin de votre activité sportive.

Massonnens vous dit un grand MERCI d'avance pour votre collaboration et espère que vous aurez du plaisir à découvrir leurs parcours !



Cette possibilité est un complément aux activités organisées au terrain de foot de Massonnens du 22 au 25 mai.



**Télécharge l'application et crée ton compte.** Choisis la commune de Massonnens.



**Scanne le code QR** d'une des affiches réparties dans la commune afin de démarrer le chrono. (Arrêt de bus Villariaz-Village ou La Neirigue)



**Bouge et fais ton activité!**



Lorsque tu as terminé, **scanne à nouveau un des codes QR pour stopper le chrono.** Les minutes accumulées seront comptabilisées sur le compte de la commune de Massonnens et sur ton compte personnel.

Si tu veux participer à une manifestation organisée au terrain de foot du 22 au 25 mai, tu peux utiliser le time-badge digital que l'application a créé dans ton compte personnel!

## NOUVEAU cette année : CHALLENGE

Toujours avec l'application mobile, tu peux créer un **challenge**: tu détermines la durée du challenge et tu invites les personnes que tu veux à y participer. Qui de vous fera le plus de minutes de mouvement durant le challenge ?

Plus d'infos sous: [duelintercommunalcoop.ch/app-fr](https://duelintercommunalcoop.ch/app-fr)

Les 8 parcours seront balisés dès le 1er mai jusqu'au 2 juin au

départ du terrain de foot de Massonnens mais que vous pouvez bien évidemment rejoindre depuis La Neirigue !

Soyez nombreux à aider Massonnens à accumuler des minutes de mouvement et ainsi peut-être remporter le prix de 2000.- réservé à la commune (de 0 à 2000 habitants) qui aura accumulé le plus de minutes de sport durant cette période!

On compte sur vous ! MERCI pour votre aide!

Pour plus d'infos : [duelintercommunalcoop.ch/communes/massonnens-249](https://duelintercommunalcoop.ch/communes/massonnens-249)



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Administration communale

Route de Bulle 27  
Case postale 79  
1687 Vuisternens-devant-Romont  
026 655 92 92 admin@vuisternens.ch

## Contrôle des habitants

026 655 92 92 habitants@vuisternens.ch

## Caisse communale

026 655 92 93 caisse@vuisternens.ch

## Impôts, Contentieux, Ecole maternelle, AES, Repas à domicile

026 655 92 95 impots@vuisternens.ch

## Secrétariat scolaire

026 655 03 21 geraldine.deschenaux@fr.educanet2.ch

## Horaires d'ouverture des guichets

lundi matin	9h à 11h
lundi après-midi	16h30 à 19h15
mercredi après-midi	14h à 16h
jeudi matin	9h à 11h

## Fermeture estivale

L'administration communale sera fermée du lundi 29 juillet 2019 au vendredi 16 août 2019, réouverture des guichets le lundi 19 août 2019

Une permanence sera assurée le lundi 5 août 2019 de 15h à 18h

## Fermeture exceptionnelle

En raison de tests à effectuer en prévision des prochaines élections fédérales 2019, nous vous informons que l'administration sera exceptionnellement fermée le jeudi 5 septembre 2019

## Déchetterie

### Horaires d'ouverture de la déchetterie

mercredi après-midi	de 16h à 19h
vendredi après-midi	de 16h à 19h
samedi matin	de 08h30 à 11h30

Les cartes peuvent être rechargées à l'administration communale ou au magasin d'alimentation « Chez Marianne ».

Les personnes qui souhaitent effectuer une recharge avec une carte bancaire peuvent le faire uniquement à l'administration.

La déchetterie sera fermée les jours fériés suivants : le vendredi 1er novembre 2019 et le mercredi 25 décembre 2019

---

**WWW.VUISTERNENS.CH**

---





**celsius**  
groupe 

# CHALEUR

*Partez gagnants avec le  
chauffage à distance*

**Une solution locale pour une  
consommation durable**

